

Echange de notes des 29 juin/10 juillet 2007

confirmant la validité entre la Suisse et le Monténégro de l'accord du 31 mai 2002 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement fédéral de la République fédérale de Yougoslavie relatif au trafic aérien

Par échange de notes des 29 juin/10 juillet 2007 la Suisse et le Monténégro ont confirmé la validité, dans leurs rapports mutuels, de l'accord du 31 mai 2002 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement fédéral de la République fédérale de Yougoslavie relatif au trafic aérien¹.

RS 0.748.127.195.73

¹ RS 0.748.127.198.18

